

Le Devoir

Vent de panique chez les médecins de famille

Les jeunes omnipraticiens voulant pratiquer à l'hôpital devront suivre 500 patients

29 avril 2016 | Amélie Daoust-Boisvert | Santé



Photo:

Michaël Monnier Le Devoir

Même les résidents en médecine de famille qui ont fait leur troisième année de résidence spécifiquement pour pratiquer à l'urgence se voient obligés de suivre 250 patients en cabinet.

Les finissants en médecine de famille ont appris que, pour obtenir le « *droit* » de travailler à l'hôpital, ils devront en plus prendre 500 patients en charge en cabinet. Des omnipraticiens d'expérience ayant travaillé toute leur vie à l'urgence ou aux soins intensifs craignent aussi de se faire renvoyer en cabinet dans un avenir plus ou moins rapproché.

La directive de Québec reçue mercredi par les résidents en médecine de famille stipule que « *les nominations de médecins de famille soumises par les établissements seront approuvées à la condition expresse que le médecin [...] ait un minimum de 500 patients à son nom* ». Faute de quoi les résidents devront aller exercer dans un groupe de médecine de famille exclusivement.

La Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) est stupéfaite. « *On ajoute une nouvelle règle. Toute la responsabilité d'augmenter la prise en charge tombe sur les épaules des nouveaux médecins* », a réagi le secrétaire de la FMRQ, le Dr Christopher Lemieux. Ce sont 510 jeunes médecins de famille qui terminent leur formation ce printemps.

Idem pour les omnis établis

Un autre courrier électronique a semé un vent de panique chez les médecins de famille jeudi matin.

Dans ce courriel envoyé mercredi soir à de nombreux médecins et obtenu par *Le Devoir*, le chef d'un département régional de médecine générale relate que Québec songe à obliger tous les omnipraticiens hospitaliers à prendre 500 patients en charge en cabinet. Le tout sans clause de droits acquis, écrit-il. Cette personne indique avoir obtenu ces informations lors d'une conférence téléphonique à laquelle participait le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ce courriel confirme aussi que la règle s'applique déjà aux finissants.

À terme, comme l'écrivait *Le Devoir* en janvier dernier, l'objectif est de diminuer de 20 % la présence des omnipraticiens à l'hôpital pour augmenter la prise en charge en première ligne, dans les cabinets et autres groupes de médecine de famille (GMF). C'est ce qu'écrivait le ministre de Santé et des Services sociaux Gaétan Barrette à ses p.-d.g. en décembre.

Devant un certain mouvement de panique parmi ses membres, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) a tenté de calmer le jeu, jeudi matin.

« *Le Dr Godin [le président de la FMOQ] a communiqué avec le Dr Michel Bureau [le sous-ministre] ce matin afin d'obtenir certains éclaircissements* », a écrit la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) à ses membres. Elle réfute l'information voulant que des médecins d'expérience soient poussés hors de l'hôpital. « *Ce serait contraire aux lois et aux ententes existantes. On parle d'un droit acquis pour les médecins en poste et [...] aucun médecin ne se verra montrer la porte d'un établissement* », assure la Fédération.

Approbation personnelle de Barrette

En entrevue avec *Le Devoir*, le ministre Gaétan Barrette a affirmé que son intention reste de rapprocher les médecins des patients. « *On a malheureusement des gens qui vont dans le programme de médecine de famille en espérant avoir une pratique spécialisée sans faire la formation de spécialiste. Nous, on pense que la médecine de famille, sans exclure totalement le volet hospitalier, c'est en cabinet que ça se passe.* »

Chaque jeune médecin de famille qui obtiendra le privilège de travailler à l'hôpital pourra se vanter qu'il a l'approbation personnelle du ministre lui-même. « *Je regarde les dérogations une par une, a-t-il affirmé. Je vérifie les dérogations, car je veux m'assurer qu'il n'y en a pas une qui n'est pas justifiée et qui passe entre les mailles du filet.* » Le ministre veut entre autres s'assurer que les quartiers où les besoins sont les plus criants recevront les omnipraticiens dont ils ont besoin.

Le ministre relativise toutefois ce qui pourra être exigé des médecins de famille d'expérience qui travaillent à l'hôpital depuis plusieurs années. « *Je ne peux pas demander à un médecin qui est à l'hôpital depuis 30 ans de faire de la prise en charge du jour au lendemain. Mais je peux très bien demander*

à un médecin qui fait de l'urgence depuis 20 ans de faire du sans rendez-vous dans une superclinique, oui. »

Même les résidents en médecine de famille qui ont fait leur troisième année de résidence spécifiquement pour pratiquer à l'urgence se voient obligés de suivre 250 patients en cabinet. Le président de la FMRQ se demande comment les jeunes médecins pourront combiner toutes ces obligations. *« L'idée, ce n'est pas juste d'inscrire les patients sur une liste. Il faut aussi les voir »,* souligne le Dr Lemieux.

Le Dr Mathieu Bernier est omnipraticien urgentiste à l'Hôtel-Dieu de Gaspé. La situation l'inquiète. Les médecins résidents qu'il a côtoyés pendant leur stage dans sa région ne peuvent venir pratiquer dans cet établissement, même s'ils le souhaitent. *« Nous devons faire appel à des médecins dépanneurs pour combler tous les quarts de travail, ce qui coûte plus cher, alors que c'est impossible de recruter des jeunes médecins parce que Québec leur demande de suivre 500 patients en cabinet, dénonce-t-il. Ils voudraient faire de l'urgence, mais la porte est fermée. »* Il observe que les autres provinces lorgnent du côté du Québec pour recruter les résidents mécontents de la situation.

Il serait bien embêté si on exigeait de lui de se tourner vers la pratique en cabinet. *« Ce que je voulais faire, c'est de l'urgence en région, et les besoins sont là ! »* dit-il.

Parole reniée

Pour le Dr Simon-Pierre Landry, Québec renie ni plus ni moins sa parole concernant le projet de loi 20, dont l'application a été retardée après entente avec la FMOQ. *« On applique le projet de loi 20 aux jeunes médecins »,* dénonce le porte-parole du ROME, le Regroupement des omnipraticiens pour une médecine engagée.

Ce dernier est également chef de département à l'urgence de l'hôpital Laurentien, à Sainte-Agathe-des-Monts. Il peut difficilement recruter des jeunes médecins pour venir combler des besoins réels à cette urgence.

Il craint que la situation dégénère et que certaines urgences se retrouvent à découvert. « *Cela pourrait arriver dès cet été ou à l'automne, dit-il. Il s'agit qu'un médecin prenne sa retraite ou se retrouve en congé de maladie de manière inopinée, et des départements vont se retrouver complètement déstabilisés.* »